

# Fiche signalétique



Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité: 07-02-2020

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### Identificateur de produit

**Nom du produit** 10W-40 Synthetic Blend Low Ash Natural Gas Engine Oil

### Autres moyens d'identification

**Code(s) du produit**

**Synonymes** Aucun renseignement disponible

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Lubrifiant.

Utilisations contre-indiquées Tous les autres usages

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

### Adresse du fabricant

KLONDIKE Lubricants Corporation

3078 275th Street

Langley, BC, V4W 3L4 Canada

General information 1-877-293-4691

info@klondikelubricants.com

Chemtrec 1-800-424-9300 (24 HRS)

ARG: 814-368-1297 (24 HRS)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

### Statut réglementaire de l'OSHA

Ce matériau n'est pas dangereux selon les critères de la norme de communication de danger fédérale OSHA 29CFR 1910.1200.

### Éléments d'étiquetage

#### VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

**Aspect** Liquide ambré      **État physique** Liquide visqueux      **Odeur** Aucun renseignement disponible

### HNOC (danger non classé autrement)

### Autres renseignements

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Famille chimique** Mélange d'hydrocarbures pétroliers.

Nom chimique	CAS-No	Weight %	Secret commercial
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	0-85	*
Petroleum distillates, solvent-refined heavy	64741-88-4	0-55	*

paraffinic			

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

#### 4. PREMIERS SOINS

##### Premiers soins

<b>Contact avec les yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

##### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

##### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

**Notes au médecin** Traiter en fonction des symptômes.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### Moyens d'extinction appropriés

Carbon dioxide (CO<sub>2</sub>). Produit chimique. Mousse. L'eau peut être utilisée pour garder les matériaux environnants au frais.

**Grands feux** Contacter le personnel d'urgence.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.

##### Dangers particuliers associés au produit chimique

Matière combustible.

**Produits de combustion dangereux** Monoxyde de carbone. Carbon dioxide (CO<sub>2</sub>). Oxydes de soufre. Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

##### Données sur les risques d'explosion

**Sensibilité aux chocs** Aucun.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun.

##### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

##### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Protection individuelle** Porter des gants/vêtements de protection et une protection pour les yeux/le visage.

##### Précautions relatives à l'environnement

**Précautions relatives à** Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

## **l'environnement**

### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

## **7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

### **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

<b>Conditions d'entreposage</b>	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.
<b>Produits incompatibles</b>	Agents oxydants et réducteurs forts.

## **8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **Paramètres de contrôle**

#### **Directives relatives à l'exposition**

<b>Nom chimique</b>	<b>ACGIH TLV</b>	<b>OSHA PEL</b>	<b>NIOSH IDLH</b>
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic 64742-54-7	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 2500 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>
Petroleum distillates, solvent-refined heavy paraffinic 64741-88-4	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 2500 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>

### **Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie** Douches. Douches oculaires. Systèmes de ventilation.

### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

<b>Eye/face Protection</b>	Lunettes de sécurité. Lunettes de protection.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Vêtement à manches longues. Gants de protection.
<b>Protection respiratoire</b>	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
<b>Considérations générales sur l'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

## **9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État physique** Liquide visqueux

<b>Aspect</b>	Liquide ambré	<b>Odeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Couleur</b>	ambre	<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible

<b><u>Propriété</u></b>	<b><u>Valeurs</u></b>
<b>pH</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Melting point/freezing point</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Boiling Point/Range</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair</b>	> 148 °C / > 300 °F
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	0.86
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	95-110 @40C cST
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible

**Remarques • Méthode**

(sur la base des composants)

**Autres renseignements**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible
<b>VOC Content</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Réactivité**

Aucune donnée disponible

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Polymérisation dangereuse**      Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

**Matières incompatibles**

Agents oxydants et réducteurs forts.

**Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

## Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Renseignements sur le produit</b>	Aucune donnée disponible
<b>Inhalation</b>	L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut entraîner une irritation du système respiratoire.
<b>Contact avec les yeux</b>	Éviter le contact avec les yeux. Peut causer une irritation.
<b>Contact avec la peau</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut être nocif par contact cutané.
<b>Ingestion</b>	NE PAS goûter ou ingérer.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic 64742-54-7	> 15 g/kg ( Rat ) > 24 g/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rabbit )	= 2062 ppm ( Rat ) 4 h
Petroleum distillates, solvent-refined heavy paraffinic 64741-88-4	> 5000 mg/kg ( Rat ) > 24 g/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5530 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h = 2062 ppm ( Rat ) 4 h

## Données sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

## Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Sensibilisation** Aucun renseignement disponible.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucun renseignement disponible.

**Cancérogénicité** Les huiles minérales sont connues pour causer le cancer en raison de composants cancérogènes (p. ex., le benzène). L'huile minérale présente dans ce produit est hautement raffinée et ne devrait pas être considérée comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic 64742-54-7	-	Group 1	Known	X
Petroleum distillates, solvent-refined heavy paraffinic 64741-88-4	-	Group 1	Known	X

**Toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition unique** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucun renseignement disponible.

**Danger par aspiration** Aucun renseignement disponible.

## Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Petroleum distillates, hydrotreated heavy	-	5000: 96 h Oncorhynchus mykiss	1000: 48 h Daphnia magna mg/L

paraffinic 64742-54-7		mg/L LC50	EC50
Petroleum distillates, solvent-refined heavy paraffinic 64741-88-4	-	5000: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

**Persistence et dégradation**

Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation**

Aucun renseignement disponible.

**Autres effets nocifs**

Aucun renseignement disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthodes de traitement des déchets**

**Waste Disposal Method**

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Emballage contaminé**

Ne pas réutiliser le contenant.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**DOT**

Non réglementé

**IATA**

Non réglementé

**IMDG/IMO**

Non réglementé

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>IECSC</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>KECL</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>AICS</b>	N'est pas conforme à (aux)

**Légende :**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**U.S. Federal Regulations**

**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

## U.S. Federal Regulations

### SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

### SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Non
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

### Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

### CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

## U.S. State Regulations

### Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

### Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Petroleum distillates, hydrotreated heavy paraffinic 64742-54-7	X	-	X
Petroleum distillates, solvent-refined heavy paraffinic 64741-88-4	X	-	X

### Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'enregistrement du pesticide à l'EPA Sans objet

## 16. AUTRES INFORMATIONS

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé	1 Inflammabilité 1	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé	1 Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Date d'émission 07-02-2020

Date de révision 07-02-2020

Note de révision

Libération initiale

### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement

Libération initiale

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche de données de sécurité**